



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 76 a) de la liste préliminaire*

**Les océans et le droit de la mer : les océans
et le droit de la mer**

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa vingtième réunion

Lettre datée du 20 juin 2019, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidentes du Processus consultatif

En application de la résolution [73/124](#) de l'Assemblée générale, nous avons été nommées Coprésidentes de la vingtième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif à sa vingtième réunion, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 10 au 14 juin 2019. Notre résumé des débats sur les questions posées et les idées suggérées par les participants, notamment sur le thème central de la réunion, « Les sciences océaniques et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable », constitue le document final de celle-ci.

Comme c'est l'usage, nous vous serions obligées de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 76 a) de la liste préliminaire.

(Signé) Pernelope Althea **Beckles**
(Signé) Isabelle F. **Picco**
Les Coprésidentes

* [A/74/50](#).



Vingtième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(10-14 juin 2019)

Résumé établi par les Coprésidentes

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Les Coprésidentes, Penelope Althea Beckles, Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Isabelle Picco, Représentante permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, nommées par María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, ont ouvert la réunion.
2. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, João Miguel de Serpa Soares, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, ont fait des déclarations liminaires au nom du Secrétaire général.
3. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire annoté ([A/AC.259/L.20](#)) et approuvé l'organisation des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour

Échange de vues général

4. Les séances plénières des 10 et 13 juin ont donné lieu à un échange de vues général. Les délégations ont remercié le Secrétaire général de son rapport sur le thème central de réunion ([A/74/70](#)), dont elles ont estimé qu'il était exhaustif et constituerait une base solide pour les débats. Elles ont également exprimé leur appui au Processus consultatif, dont la réunion offrait, entre autres choses, l'occasion de contribuer sur le fond à la préparation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
5. Les délégations se sont félicitées de la proclamation de la Décennie, qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 2021, estimant son thème et celui de la vingtième réunion du Processus consultatif – les sciences océaniques – bien choisi, d'actualité et important. Elles ont remercié la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour le travail qu'elle avait accompli jusque-là dans la perspective de la Décennie. Elles ont considéré que la tenue, en 2020, de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (Conférence 2020 sur les océans), en sus de la présente réunion, jetait des bases solides pour la Décennie.
6. Les thèmes nouveaux et les résultats sociétaux qui sont attendus de la Décennie ont reçu le soutien des délégations. Plusieurs d'entre elles ont souligné que celle-ci devrait notamment permettre de faire en sorte que les océans soient sains, productifs et résilients, comme indiqué dans le projet de feuille de route, insistant sur le fait qu'il faudrait pour cela adopter une approche interdisciplinaire et holistique qui mette fin aux cloisonnements et grâce à laquelle les liens nécessaires entre la recherche scientifique et l'élaboration des politiques puissent s'établir. Elles ont noté que cet objectif était conforme aux objectifs de développement durable associés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les

objectifs 14, 13 et 7, aux dispositions de l'Accord de Paris, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et au rapport spécial que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) devait publier sur les océans et la cryosphère face aux changements climatiques.

7. Les délégations ont réaffirmé l'importance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en tant que cadre juridique dans lequel devaient être menées toutes les activités marines, y compris la recherche scientifique, et pour la mise en valeur durable des océans et de leurs ressources. Plusieurs délégations ont déclaré qu'une meilleure connaissance des dispositions de la Convention pourrait peut-être faire progresser les sciences océaniques. On a souligné qu'il fallait éviter de définir la recherche scientifique marine de manière fragmentaire, en distinguant la recherche pure de la recherche appliquée, ou en excluant les activités liées à l'océanographie opérationnelle. On a également souligné que, pour mener des travaux de recherche scientifique marine, il fallait obtenir le consentement de l'État côtier ayant juridiction sur les eaux en question. De nombreuses délégations ont estimé que la Décennie était une bonne occasion de renforcer l'action en faveur de l'application des dispositions de la Convention ainsi que de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 14.

8. Les délégations ont appelé l'attention sur le rôle transversal des sciences océaniques dans le Programme 2030, faisant valoir que la réalisation des cibles de l'objectif 14 dépendait d'une gestion fondée sur des données scientifiques et que de la réalisation de ces cibles découlerait celle des autres objectifs énoncés dans le Programme 2030.

9. Il a été rappelé que l'humanité était tributaire des océans et des ressources qu'ils renfermaient, notamment parce que c'était grâce à eux que le climat était vivable, qu'ils contribuaient à la sécurité alimentaire (plus de trois milliards de personnes en tiraient directement leur subsistance), qu'ils constituaient une source d'énergie et de ressources naturelles et qu'ils étaient importants pour le tourisme.

10. Des délégations ont fait valoir que les sciences océaniques pouvaient permettre de faire face aux problèmes sans précédent touchant les océans, en particulier les changements climatiques et l'acidification des eaux, la pollution marine, en particulier par les microplastiques, l'appauvrissement de la biodiversité et les incidences des activités terrestres telles que l'exploitation minière, les transports, l'agriculture et le développement des zones côtières. Nombre de délégations ont souligné la nécessité de s'attaquer aux effets cumulatifs de divers facteurs de stress. La contribution des sciences océaniques et de l'observation prolongée des océans à plusieurs décisions essentielles de l'Organisation des Nations Unies et à l'élaboration de règlements et de traités en matière d'environnement a également été mise en évidence.

11. Les délégations ont fait remarquer que les connaissances sur l'océan et les ressources marines présentaient des lacunes, certaines notant en particulier que l'on possédait très peu de données sur les grands fonds marins et que les données dont on disposait étaient peu précises, en particulier pour ce qui était des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Il a également été souligné que l'océan Arctique et l'océan Indien étaient les bassins océaniques que l'on connaissait le moins. Plusieurs délégations ont déclaré que le manque de données scientifiques ne devait toutefois pas servir d'excuse pour reporter la prise de mesures de conservation et de gestion. Il a été dit par ailleurs que l'on avait oublié les liens existant entre les océans et les montagnes, notamment que les chaînes de montagnes exerçaient une influence considérable sur les cycles hydrologiques et que la fonte des glaciers causée par les changements climatiques contribuait à l'élévation du niveau de la mer.

12. Plusieurs délégations ont estimé que, pour que la gestion des océans et des ressources marines soit durable, notamment dans l'intérêt du développement de l'économie bleue, il était indispensable de concevoir les océans de manière plus globale. Elles ont souligné l'importance de l'observation scientifique pour la cartographie, la sécurité de la navigation, la navigation elle-même, les opérations de recherche et de sauvetage, la surveillance et la prévision des phénomènes météorologiques extrêmes, la prévention des catastrophes et la mise en valeur des ressources naturelles, notamment l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes et l'exploitation durable des pêches, en particulier la pêche artisanale. Le rôle du patrimoine culturel subaquatique en tant que source d'informations sur les climats passés, entre autres, a également été mis en exergue, de même que la nécessité de protéger un tel patrimoine. Il a en outre été dit que, pour pouvoir déterminer les mesures à prendre pour atténuer les changements climatiques, il fallait impérativement mieux connaître les océans.

13. En ce qui concerne les difficultés rencontrées, les délégations ont observé que, dans certains États, en particulier des États en développement, les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour avoir des activités dans le domaine des sciences océaniques et en tirer parti étaient limitées et l'infrastructure inexistante. Il a également été dit qu'il fallait permettre aux pays sans littoral de participer aux travaux d'océanologie, notamment par le renforcement des capacités. Plusieurs délégations ont affirmé que des engagements devaient être pris dans le domaine du renforcement des capacités.

14. Les délégations ont fait observer qu'il importait de disposer de données océanographiques fiables et accessibles, à la fois pour appuyer la gestion durable des océans et pour promouvoir la coopération. Une délégation observatrice a appelé l'attention sur le rôle des câbles sous-marins dans la mondialisation de l'accès aux réseaux de télécommunication et les avantages socioéconomiques qui découlaient de la pose de ces câbles. Plusieurs délégations se sont attardées sur les obstacles relatifs au partage des données et sur la nécessité de définir des pratiques optimales pour la gestion et l'échange de celles-ci.

15. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait veiller avec une attention particulière à ce que les données diffusées soient faciles à exploiter, notamment pour que les sciences océaniques puissent profiter également aux pays en développement. Il a été souligné que la définition de normes qui seraient universellement acceptées pour faciliter le libre accès aux données, l'interopérabilité de ces données et la mise en place d'un dispositif d'échange était actuellement envisagée dans le cadre des travaux de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

16. De nombreuses délégations ont par ailleurs noté que le développement des sciences océaniques était entravé par le manque de fonds et insisté sur le fait que l'investissement devait se maintenir dans le temps.

17. Certaines délégations ont souligné que le petit nombre de femmes parmi les océanologues était un problème majeur et appelé au renforcement de la diversité femmes-hommes dans cette discipline. Il a ainsi été expliqué que, si la participation féminine dans le domaine des sciences océaniques était en moyenne plus élevée de 10 points de pourcentage que dans les professions scientifiques en général, le taux moyen global de 38 % était encore insuffisant. À cet égard, les États Membres, les organisations régionales et les organisations internationales, les universités et les instituts de recherche ont été engagés à redoubler d'efforts pour que les femmes et les

filles soient mieux armées et pour les encourager à étudier les sciences océaniques et à faire carrière dans ce domaine.

18. De nombreuses délégations ont souligné que, malgré diverses difficultés, il était possible de faire progresser ces sciences, notamment en développant les techniques, en améliorant la disponibilité et l'exploitabilité des données, en appuyant le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines, et en faisant mieux connaître les océans, en particulier des jeunes générations. Plusieurs délégations ont signalé que leur pays contribuait à des projets et des programmes de renforcement des capacités.

19. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la masse de connaissances que possédaient les peuples autochtones et les populations locales. Elles ont insisté sur la complémentarité des savoirs traditionnels, qui pouvaient aider à améliorer la connaissance et la gouvernance des océans, et affirmé que la Décennie devait être l'occasion de faire reconnaître la valeur de ces savoirs et de systématiser leur prise en compte dans les travaux scientifiques, ainsi que l'association de leurs détenteurs à ces travaux.

20. Les délégations ont estimé que les sciences océaniques étaient cruciales pour les décideurs et insisté sur la nécessité de renforcer l'interface science-politique. Une délégation a fait observer que, selon les travaux menés dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques et de la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin, les décisions de politique générale devraient être fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles. De nombreuses délégations ont été d'avis que, pour faire progresser les politiques climatiques, il était indispensable de mieux comprendre les rapports d'interdépendance entre les océans et le climat. À cet égard, plusieurs ont mis en lumière les liens entre les sciences océaniques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Elles ont en outre fait observer que ces sciences figuraient en bonne place dans plusieurs processus, comme la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Pour plusieurs d'entre elles, l'approche scientifique devrait être un des principes fondamentaux du futur instrument. Il a été relevé que les sciences océaniques jouaient également un rôle dans l'élaboration des règlements d'exploitation devant encadrer les activités dans la Zone et prévus à la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, travaux qui devraient s'achever en 2020. Une délégation a déclaré que lorsqu'on ne disposait pas de données fiables ni, partant, de certitudes scientifiques, le principe de précaution devait s'appliquer.

21. Les délégations ont mis l'accent sur l'importance cruciale de la coopération internationale et la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination, dans le domaine des sciences océaniques, aux niveaux national, régional et mondial ainsi que par la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire et par la mobilisation de diverses parties prenantes. Plusieurs délégations ont donné un aperçu des partenariats internationaux que leur pays avait établis avec d'autres États et des dispositifs mis en place pour encadrer cette coopération. À cet égard, une délégation a déclaré considérer que, parmi les organes chargés de définir les politiques relatives aux océans, le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, qui devait présenter son rapport final en 2020, faisait autorité et était capable de déclencher et de faciliter la prise de mesures de nature à protéger les océans et à favoriser leur productivité. Pour plusieurs délégations, le mandat d'ONU-Océans méritait d'être revu, le but étant de renforcer ce mécanisme afin qu'il puisse donner toute la mesure de ses capacités, y compris au regard des sciences océaniques.

22. Il a été dit que la Décennie était une occasion importante de capter l'attention afin de combler les lacunes en matière de sciences océaniques, d'accroître les connaissances, d'améliorer les synergies et d'appuyer la conservation et la gestion durables des ressources marines (voir aussi par. 7 et 19). De nombreuses délégations se sont déclarées d'avis qu'elle pourrait favoriser la compréhension des liens existant entre océans et climat. Pour une d'elles, il pourrait même en découler une meilleure connaissance des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Pour plusieurs délégations, une des priorités de la Décennie devrait être l'évaluation des capacités et des besoins techniques à tous les niveaux, en particulier pour les petits États insulaires en développement. La Décennie et la Conférence sur les océans de 2020 pourraient contribuer à démarginaliser les sciences océaniques et à les rendre plus visibles. On a par ailleurs dit espérer que les suites données à la Décennie relanceraient l'investissement dans les sciences océaniques et conduiraient les institutions et les processus existants à mieux coordonner leurs activités. Cependant, une décennie pourrait ne pas suffire pour atteindre tous les objectifs que les États s'étaient fixés.

23. Plusieurs délégations ont donné un aperçu des programmes et des activités de recherche qui étaient menés dans leur pays dans le domaine des sciences océaniques, notamment en ce qui concernait l'observation des océans, la collecte de données, les prévisions, la surveillance, l'évaluation et le suivi des ressources, le développement des techniques, la conservation, la connaissance des océans, la gestion des forêts bleues et la participation des populations locales côtières à la réduction de la pauvreté. Certaines délégations ont par ailleurs décrit les mesures prises au niveau national pour promouvoir la Décennie auprès du public, des spécialistes du domaine, des universités et des associations professionnelles et obtenir leur participation. D'autres délégations ont fait état de la création de comités ou de bureaux nationaux interinstitutions à l'appui de la Décennie.

Thème central de la réunion : Les sciences océaniques et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

24. Conformément au format et à l'ordre du jour provisoire annoté, les débats au sein du groupe de discussion sur le thème central de la réunion ont été scindés en deux, l'un sur la portée, les applications et les lacunes des sciences océaniques, et l'autre sur la coopération et la coordination internationales à mettre en place pour promouvoir ces sciences et remédier aux lacunes y afférentes. Les expertes et experts ont présenté des exposés sur ces sujets, qui ont été suivis de discussions.

1. Portée, applications et lacunes des sciences océaniques

Exposés des expertes et des experts

25. Dans le premier débat, le Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale, Vladimir Ryabinin, a présenté la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable comme une occasion unique de mettre en lumière les liens, importants, qui existaient entre la santé des océans et le développement durable. John Agard, Directeur du Saint Augustine Centre for Innovation and Entrepreneurship et professeur d'écologie des îles tropicales à l'Université des Indes occidentales (Trinité-et-Tobago), a expliqué en quoi les sciences océaniques contribuaient au développement durable, soulignant les liens étroits qu'elles présentaient avec les objectifs de développement durable et les priorités définies en matière de recherche. Hervé Raps, délégué médical au Centre scientifique de Monaco, s'est exprimé sur les liens entre la santé des océans et la santé humaine, décrivant les travaux de recherche en cours sur les agents pathogènes présents et les changements constatés dans les océans qui affectaient la faune et la

flore océaniques et la vie humaine. Elva Escobar-Briones, Directrice de l'Institut des sciences de la mer et de limnologie de l'Université nationale autonome du Mexique, a présenté un exposé sur les processus biologiques qui se produisaient dans les grands fonds marins, les aspects environnementaux, économiques et sociaux qui s'y rapportaient et les lacunes des connaissances actuelles. Francisco Werner, Directeur des programmes scientifiques et Conseiller scientifique principal du National Marine Fisheries Service de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, s'est exprimé sur la contribution des sciences océaniques à l'exploitation durable des pêches. Silvana Birchenough, Écologue principale et responsable du Groupe des avis et de l'évaluation au Marine Climate Change Centre du laboratoire du Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science à Lowestoft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a présenté l'état actuel des connaissances sur les changements benthiques causés par les changements climatiques et l'acidification des océans, notamment les effets de ces changements sur les espèces commerciales et les conséquences qu'ils pourraient avoir pour les écosystèmes aquatiques dans le monde. Francisco Arias-Isaza, Directeur général de l'Institut colombien de recherche marine et côtière, s'est penché sur la question de l'application des sciences à la gestion des océans, soulignant l'intérêt que présentait la perspective des sciences sociales et des savoirs traditionnels en plus de celle des sciences naturelles. Miguel Marques, responsable du projet de PricewaterhouseCoopers intitulé « Economy of the sea », a expliqué comment les sciences océaniques pouvaient être appliquées pour favoriser la croissance bleue et l'économie bleue, insistant sur le fait qu'il était indispensable d'adopter une approche intégrée permettant de déterminer les avantages mutuels que les parties prenantes pouvaient en retirer. Martin Visbeck, du Helmholtz Centre for Ocean Research (GEOMAR) de Kiel (Allemagne), s'est attaché à montrer en quoi l'amélioration du libre échange des données d'observation des océans, le renforcement des capacités et la recherche pouvaient permettre de prendre de façon éclairée les décisions de gestion concernant la conservation et l'utilisation durable des océans. Peter Kershaw, Président du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, a présenté la structure et les travaux du Groupe, qui conseillait les organismes des Nations Unies ayant des responsabilités liées au milieu marin. Karen Evans, membre du Groupe d'experts du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, a présenté, dans un exposé préenregistré, les travaux et les conclusions de la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin et certains des liens qui pouvaient être établis entre ce mécanisme et la Décennie. Carlos Garcia-Soto, Vice-Président du European Marine Board, a présenté les conclusions du rapport intitulé « Navigating the Future V », sur la contribution des sciences océaniques à un avenir durable. Il a expliqué qu'à ses yeux, ce rapport constituait un bon exemple de publication scientifique qui pouvait être aisément compris par les décideurs.

Discussions

26. Les discussions qui ont suivi les exposés ont porté, entre autres, sur le rôle des sciences océaniques et les manières dont celles-ci pouvaient être utilisées pour mieux comprendre, prédire et traiter les effets des changements climatiques et les autres pressions qui s'exerçaient sur les écosystèmes océaniques et la sécurité sanitaire des aliments, sur les moyens de mieux partager les données et les informations et sur les façons de rapprocher les sciences et l'élaboration des politiques. Il a également été question des connaissances élémentaires concernant les océans qu'il faudrait dispenser et de la sensibilisation en la matière ainsi que du financement des sciences océaniques. Les moyens de faire en sorte que ces aspects soient traités pendant la Décennie ont également été évoqués.

27. Une délégation a fait observer qu'il restait de nombreux aspects des océans dont on ignorait tout et que les sciences, dans ce domaine, semblaient constamment en retard par rapport aux changements qui survenaient dans les océans et à l'évolution de ces derniers. Elle a demandé ce qui pourrait être fait pour mieux anticiper et résoudre les difficultés. M. Marques a répondu que les sciences océaniques progresseraient probablement toujours plus lentement que l'évolution des océans, mais que la communauté scientifique s'adapterait en conséquence, en fonction des besoins. Une délégation observatrice a souligné qu'il était essentiel que la prise de décisions s'appuie sur le principe de précaution, le contraire pouvant avoir des effets néfastes sur le milieu marin. M. Marques a confirmé l'importance de ce principe et fait observer que les formes d'utilisation des océans augmentaient en nombre et en intensité, insistant sur le fait que la protection de l'environnement devait être considérée comme une valeur ajoutée plutôt que comme un coût.

28. S'agissant du bruit produit par certains outils et certaines méthodes employés en océanographie, tels que les levés sismiques, une délégation observatrice a souligné que les techniques devaient être améliorées afin d'en réduire les effets néfastes sur la faune et la flore marines. M. Visbeck s'est dit lui aussi d'avis que ce bruit constituait une pollution sonore et a ajouté que la communauté scientifique en avait pris conscience et s'efforçait de recourir à des moyens qui n'avaient pas d'effets sur la faune et la flore marines pour recueillir les données dont elle avait besoin. Il a rappelé qu'il existait encore d'autres possibilités de réduire la pollution sonore.

29. Compte tenu des incidences de l'acidification des océans et des vagues de chaleur marine sur les zones qui pourraient servir à l'aquaculture, une question a été soulevée concernant les moyens par lesquels maintenir une production de fruits de mer qui soit suffisante pour assurer la sécurité alimentaire. M^{me} Birchenough a répondu que la surveillance de la température et de la chimie des carbonates était un bon moyen non seulement de mieux comprendre les processus à l'œuvre et leurs incidences, mais aussi de prévoir les changements et les événements qui pourraient nécessiter certaines mesures préventives dans les installations aquacoles, comme le déplacement temporaire des spécimens vers des zones moins touchées à certaines étapes sensibles du cycle biologique, ou la mise en tampon des eaux. M. Werner a fait observer que de plus amples recherches étaient nécessaires et ajouté que, s'agissant des changements dans la répartition des espèces causés par la hausse des températures, on pouvait envisager de récolter les espèces nouvellement apparues dans une zone ou de pêcher moins les autres espèces. Il a également souligné la nécessité d'améliorer le cycle de prévision de deux à trois ans, ce qui, selon lui, qui présentait un intérêt notable sur le plan des activités commerciales comme sur celui de la santé humaine. M^{me} Escobar-Briones a suggéré que les changements climatiques soient ajoutés comme facteur à prendre en considération lors de l'élaboration de modèles numériques pour les fermes aquacoles, ainsi que les aires de conservation des populations naturelles. Elle a en outre souligné qu'il importait de tenir compte, dans ces modèles et dans les prévisions, des populations qui constituaient une source de nourriture pour les espèces commerciales de niveaux trophiques supérieurs.

30. Au sujet des effets potentiellement graves, dans certains secteurs, de la baisse du pH des micro-organismes calcaires à la base du réseau trophique et de ses effets sur la sécurité alimentaire au niveau régional ou sous-régional, M. Werner a signalé que, si l'importance de la base de ce réseau était connue depuis longtemps, de nouvelles méthodes relevant de la biologie moléculaire permettaient de mieux mesurer les changements dus à l'évolution du milieu marin ou à d'autres modifications qui étaient constatés depuis 40 à 50 ans dans les communautés qui la constituaient, mais que les travaux de recherche devaient se poursuivre. M. Werner a ajouté qu'il était établi que les changements observés à la base du réseau trophique avaient également des incidences sur les niveaux trophiques supérieurs. Plusieurs

délégations ont souligné que, pour que l'approche écosystémique de la gestion des océans et de leurs ressources fonctionne et que la conservation et l'utilisation durable de ceux-ci puissent être assurées, il importait de tenir compte de l'ensemble du réseau trophique. Selon elles, le rapport spécial que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat devait prochainement publier sur les océans et la cryosphère face aux changements climatiques pouvait constituer une source de renseignements complémentaires à cet égard.

31. Rappelant que la question de l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international avait été inscrite récemment au programme de travail de la Commission du droit international, une délégation a demandé si des aspects non juridiques de la question pouvaient être traités pendant la Décennie. À propos des processus biologiques à l'œuvre dans les grands fonds marins, M^{me} Escobar-Briones a insisté sur la nécessité de tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques, étant donné qu'un certain nombre de services écosystémiques et de pertes potentielles liés aux activités menées dans les grands fonds ou aux changements climatiques n'avaient pas encore été évalués et que cette évaluation devait être faite pour pouvoir déterminer si les gains à retirer des activités envisagées l'emporteraient réellement sur les pertes potentielles.

32. À la question de savoir si la question de la résilience des pays des Caraïbes face aux ouragans serait examinée pendant la Décennie, M^{me} Birchenough a répondu en appelant l'attention sur un projet mis en œuvre dans cette région en coopération avec la Banque mondiale, dans le cadre duquel les communautés locales de pêcheurs étaient indemnisées de la perte d'engins ou de temps de pêche due à des phénomènes météorologiques extrêmes sur la base d'une assurance indicielle.

33. Pour répondre à une question concernant les effets sur la santé humaine des microcontaminants plastiques ingérés par les poissons consommés par l'homme, M. Raps s'est appuyé sur des études menées dans les îles Féroé mettant en évidence un lien entre la forte teneur en mercure de la viande et du lard de baleine et les retards dans le développement neurologique des enfants dont les mères avaient consommé de la viande de baleine, ce qui a conduit à recommander aux femmes enceintes d'éviter de consommer certaines parties de la baleine. M. Raps a fait observer que l'on se demandait s'il fallait également recommander d'éviter la consommation de poissons plus petits et de coquillages pendant la grossesse en raison de la pollution par le plastique. M^{me} Birchenough a ajouté que des études étaient en cours pour examiner l'absorption des microplastiques, en particulier chez certaines espèces filtreuses des Caraïbes, mais que les résultats n'avaient pas encore été publiés. Compte tenu de l'omniprésence de ces contaminants, non seulement dans les fruits de mer, mais aussi dans l'eau potable, plusieurs délégations se sont dites préoccupées par les effets que les microplastiques pouvaient avoir sur la santé humaine en général et par le manque de connaissances à cet égard. Elles ont suggéré que l'on intensifie la recherche sur ce sujet lors de la Décennie. M. Raps a ajouté que les microplastiques pouvaient comporter certains types d'agents pathogènes, comme les bactéries, qui étaient une autre catégorie de contaminants susceptible de présenter un risque supplémentaire pour la santé humaine. Il a en outre appelé l'attention sur une étude actuellement menée par l'Organisation mondiale de la Santé sur les particules plastiques présentes dans l'eau potable.

34. Une délégation a rappelé les effets néfastes des sargasses, algue envahissante, sur les écosystèmes des Caraïbes et demandé s'il existait des moyens de régler ce problème. M. Agard a suggéré que les sargasses soient considérées non plus comme un problème mais comme une possibilité à saisir. Il a signalé que plusieurs propositions avaient été formulées en vue d'en tirer profit, notamment en en faisant de l'engrais ou du plastique biodégradable, soulignant l'aspect circulaire de

l'économie bleue. M^{me} Birchenough a fait observer que, si plusieurs solutions possibles étaient déjà à l'étude, notamment l'utilisation de ces algues comme biocarburant ou engrais, il fallait des fonds pour les appliquer. Elle a appelé l'attention sur le fait que, compte tenu de la présence de métaux lourds, certaines utilisations nécessiteraient un traitement. M^{me} Escobar-Briones a souligné que les sargasses causaient la disparition d'habitats et encouragé le recours aux fonds que l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement réservait à la résolution de ce problème. Elle a insisté sur la nécessité de poursuivre les études expérimentales, l'analyse des états de référence et le recueil de données, en particulier par des moyens de télédétection ayant une résolution suffisante et une meilleure couverture. Elle a rappelé que l'utilisation des sargasses comme combustible n'était pas à recommander car cela ajouterait aux rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, et insisté sur la nécessité d'une coopération accrue dans toute la région des Caraïbes.

35. Une délégation a jugé intéressant l'exemple de la Colombie présenté par M. Arias-Isaza, lequel avait expliqué comment, sur la base de travaux de recherche, les activités et les intérêts des diverses parties prenantes de la pêche avaient pu être pris en compte. Elle a souligné que, pour que les actions entreprises dans le cadre de la Décennie soient couronnées de succès, il était essentiel d'y associer des spécialistes des sciences sociales et des sciences du comportement, ainsi que des économistes.

36. Ayant noté que l'amélioration du partage des données était à l'examen dans le cadre de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, certaines délégations ont demandé quels étaient les principaux problèmes à résoudre pour faciliter ce partage, l'une d'elle faisant remarquer que, lors de cet examen, les données étaient apparues comme un avantage possible qui devait être partagé. Une délégation a relevé que, s'il existait plusieurs plateformes de données, un certain nombre de problèmes d'interopérabilité et de connectivité devaient être réglés. M. Visbeck a déclaré que la quantité de données et d'informations disponibles augmentait et que le partage des données était essentiel, mais qu'il n'existait pas encore de base de données mondiale. Cependant, la communauté internationale s'employait à combler cette lacune.

37. S'agissant de la question soulevée par M. Visbeck concernant le cadre juridique à mettre en place pour l'océanographie opérationnelle, une délégation a signalé que ces questions juridiques avaient été réglées par la Commission océanographique intergouvernementale pour ce qui était des flotteurs Argo, qui fournissaient gratuitement à la communauté scientifique mondiale des données sur les phénomènes océanographiques. La délégation a également rappelé que la mise en place de nouveaux capteurs sur les flotteurs Argo avait récemment été approuvée. Soulignant en outre qu'il fallait renforcer les moyens de récupérer et d'utiliser les données provenant des flotteurs Argo, la délégation a suggéré, comme M. Visbeck, que les États en mesure de le faire aident les autres à se doter des capacités requises, notamment en mettant à disposition les outils et les informations nécessaires. M. Visbeck a relevé que, si la plupart des scientifiques soutenaient et encourageaient l'accès libre et gratuit aux données, les données recueillies par les entreprises privées faisaient souvent l'objet d'accords de confidentialité de caractère permanent. Il a suggéré que la durée de tels accords soit limitée, faisant observer que certains expiraient au bout de 10 ans. M. Arias-Isaza a fait valoir que les parties prenantes qui tiraient un revenu d'activités liées aux océans devraient partager les informations qu'elles recueillaient au cours de ces activités. Il a déclaré que la Décennie pourrait être l'occasion de partager les responsabilités, de sorte que les informations relatives aux océans puissent être mises en commun au profit de l'humanité tout entière.

38. En ce qui concerne l'utilisation des sciences océaniques aux fins de l'élaboration des politiques et de la gestion des océans et les moyens de rapprocher les scientifiques, les décideurs et le public, M. Visbeck a constaté que la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin était la seule initiative qui ait été entreprise au niveau mondial pour obtenir une évaluation scientifique périodique de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur la base desquelles étaient élaborées les politiques. Une délégation a fait observer que le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques n'avait pas suscité beaucoup d'attention, ce qui pouvait s'expliquer en partie par son manque de visibilité dans les médias.

39. Une délégation a déclaré que, pour que les sciences océaniques entrent en ligne de compte dans la prise de décisions, des mesures d'ordre politique devaient être prises. Les délégations ont également souligné qu'il importait que les connaissances soient présentées d'une manière intelligible pour les décideurs, afin que, comprenant correctement les enjeux de telle ou telle question, ils puissent prendre les bonnes décisions. M. Arias-Isaza a constaté un manque de confiance qui pourrait pousser les groupes politiques à ne pas tenir compte des données scientifiques qu'ils jugeraient contraires à leurs intérêts ou à les modifier. Il a souligné que cette difficulté devait être surmontée afin que la confiance s'instaure entre les différentes parties prenantes. En outre, les scientifiques devaient apprendre à communiquer le résultat de leurs travaux et les décideurs à poser les bonnes questions et à faire confiance à la science. M. Kershaw a fait observer que, pour que les sciences océaniques soient utiles, l'utilisateur final devait être impliqué dès le début, afin que les résultats répondent véritablement à ses besoins. M. Visbeck a fait remarquer que, lorsque les travaux de recherche étaient financés par des fonds publics, ils étaient dirigés par les parties prenantes. M. Garcia-Soto a fait valoir que l'utilisation de la science au service du développement durable était une solution supplémentaire, rappelant que cette approche avait été définie pour susciter l'intérêt des États et qu'à ce titre, elle était utile. M. Ryabinin a fait observer que les nouveaux dispositifs mis au point pour mesurer les capacités en matière de sciences océaniques et rendre compte de l'évolution de ces capacités pouvaient intéresser les gouvernements. M. Marques a déclaré estimer que les problèmes de communication constituaient le principal obstacle au progrès, en particulier les diverses langues utilisées dans les affaires et les sciences et les différentes origines des personnes travaillant dans ces domaines. Selon lui, pour aller de l'avant, il fallait déterminer ce que les uns et les autres avaient à gagner. M. Visbeck a affirmé que, pour penser autrement, il serait important de faire en sorte que les données scientifiques soient perçues comme un bien public.

40. M. Arias-Isaza a souligné la nécessité de veiller à ce que les informations scientifiques obtenues dans le cadre de différents processus soient communiquées non seulement à une large variété d'utilisateurs des océans, mais aussi à celles et à ceux qui ne faisaient pas partie de la communauté des océans. Après avoir appelé l'attention sur le fait qu'il était difficile de susciter l'intérêt des jeunes et d'obtenir leur participation active, il a proposé que des programmes d'enseignement sur les questions touchant aux sciences océaniques qui fassent apparaître leur importance pour tous soient conçus et dispensés dans les écoles.

41. M. Marques a souligné que les sciences océaniques devaient avoir des objectifs à court terme qui soient clairs pour le public. Tout en reconnaissant que les administrations changeaient souvent au bout de quelques années, une délégation a proposé qu'une campagne médiatique à long terme soit lancée dans le cadre de la Décennie pour sensibiliser le public de manière adéquate, en commençant dans les écoles primaires. A également été mentionnée la possibilité de mener également des campagnes de sensibilisation en marge de grands événements internationaux tels que les coupes du monde organisées par la Fédération internationale de football

association. M. Kershaw a déclaré qu'il fallait mettre à disposition du matériel pédagogique et promouvoir les sciences participatives. M. Kershaw a en outre souligné que les spécialistes des sciences du comportement devaient s'employer à rendre la communication plus efficace.

42. En ce qui concerne les moyens d'encourager la prochaine génération à faire carrière dans le domaine des sciences océaniques, M. Ryabinin a constaté un changement radical dans l'intérêt suscité par les sciences océaniques, que les actions entreprises dans le cadre de la Décennie devraient contribuer à appuyer et à coordonner.

43. Revenant sur la nécessité d'améliorer les connaissances élémentaires des parties prenantes et du public concernant les océans, M. Visbeck a déclaré qu'ONU-Océans était un des mécanismes qui pouvaient jouer un rôle majeur à cet égard pendant la Décennie. M. Ryabinin a lui aussi insisté sur le fait qu'il fallait développer la connaissance élémentaire des océans et faire en sorte que chacun et chacune se les approprient, avant de mettre en lumière les initiatives mises en place à cet effet, dont la Ocean Teacher Global Academy de la Commission océanographique intergouvernementale.

44. M. Visbeck a souligné que la collaboration, dans le système des Nations Unies et entre les acteurs des différents domaines scientifiques, était essentielle à la prise de décisions judicieuses. Une délégation a évoqué la possibilité de s'appuyer sur les travaux d'organismes régionaux ou d'organisations régionales travaillant dans le domaine des océans, comme le Conseil international pour l'exploration de la mer et l'Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord, pour aider à fixer les objectifs scientifiques de la Décennie. À ce sujet, M. Werner a déclaré qu'il serait bon de faire fond sur les capacités et l'expérience de ces organisations. M^{me} Birchenough a elle aussi jugé la collaboration nécessaire, pour que le plan de concrétisation de la Décennie puisse bénéficier de l'infrastructure et des compétences scientifiques existantes.

45. En ce qui concerne l'investissement dans les sciences océaniques, M. Agard a souligné qu'il importait que le secteur privé investisse davantage dans la recherche. Répondant à une question sur la manière d'éviter que les difficultés liées aux permis d'échange de droits d'émission de carbone ne se posent également pour les obligations bleues, il a insisté sur le fait que, pour que l'économie bleue et circulaire progresse, il fallait mettre en place des systèmes de financement et que les obligations bleues, qui étaient en cours d'évaluation, ne représentaient qu'une partie de tous les instruments financiers qui pouvaient être utilisés.

2. La coopération et la coordination internationales à mettre en place en vue de promouvoir les sciences océaniques et de remédier aux lacunes y afférentes

Exposés des expertes et des experts

46. Dans le cadre du deuxième débat, les trois premiers orateurs ont examiné les approches et les initiatives mises en œuvre pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences océaniques à la Trinité-et-Tobago, dans le Pacifique et à Sri Lanka, respectivement. Diva Amon, titulaire d'une bourse Marie Skłodowska-Curie auprès du Musée d'histoire naturelle (Royaume-Uni) et cofondatrice et Directrice de SpeSeas (Trinité-et-Tobago), a présenté les actions menées par cette organisation pour impliquer les communautés locales dans les sciences marines ; Jens Kruger, responsable des affaires maritimes à la Communauté du Pacifique, a décrit les principales organisations régionales, les principaux cadres et les principales stratégies intéressant les sciences océaniques qui étaient en place dans le Pacifique et donné des exemples de projets mis en œuvre dans la région ; Wijemuni Nipuma Mahin Zoysa, Directeur général de la National Aquatic Resources

Research and Development Agency (Sri Lanka), a exposé les difficultés qui devaient être surmontées dans son pays et les approches suivies concernant le renforcement des capacités. Ariel Troisi, Vice-Président de la Commission océanographique intergouvernementale, Président du Groupe d'experts sur le développement des capacités et membre du Service d'hydrographie navale (Argentine), a expliqué que le développement des capacités et le transfert des techniques marines étaient des questions interdisciplinaires de la Décennie, soulignant que, dans le domaine du développement des capacités, il importait d'analyser les besoins au regard des moyens disponibles. Karin Kroon Boxaspen, Directrice de recherche au Norwegian Institute of Marine Research, a donné un aperçu des recommandations issues de la conférence « Science for Ocean Actions » tenue à Bergen (Norvège) du 19 au 21 novembre 2018, et de ce que celle-ci avait apporté aux travaux du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable. Toshio Suga, professeur au Département de géophysique de l'Institut des hautes études scientifiques de l'Université du Tōhoku (Japon), a présenté certains des moyens techniques actuels et nouveaux utilisés dans le domaine des sciences océaniques, en particulier le Système mondial d'observation de l'océan et Argo, soulignant l'importance de ces outils et la nécessité de faciliter les travaux dans ce domaine par la coopération internationale. Frida Maria Armas-Pfirter, professeur de droit international à l'Université de Buenos Aires (Argentine), a présenté le régime juridique dont relevaient les sciences océaniques, expliquant que l'élément central en était la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle tous les autres instruments applicables devaient être conformes. Peter Haugan, Président de la Commission océanographique intergouvernementale et Directeur de programme au Norwegian Institute of Marine Research, a insisté sur l'importance de la coopération internationale pour les sciences océaniques et décrit un certain nombre d'activités entreprises par la Commission dans ce domaine en coopération avec d'autres organisations internationales et organismes internationaux. Michael Lodge, Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins, a parlé de la coopération dans le domaine des sciences relatives aux grands fonds marins, décrivant les contributions apportées par l'Autorité et la façon dont la Décennie pourrait aider à relever divers défis. Peter Swarzenski, Chef de section au Laboratoire de radioécologie de la Division des Laboratoires de l'environnement de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a présenté le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans, qui, pour lui, constituait un pôle de coopération scientifique mondiale en matière d'acidification de l'océan. Ray Dalio, Coprésident de Bridgewater Associates, ou il est coresponsable des investissements, et cofondateur d'OceanX, s'est attaché à montrer l'importance d'une approche collaborative de l'exploration et des sciences océaniques, expliquant en quoi OceanX contribuait à rapprocher les institutions océanographiques, les médias du monde entier et les principaux organismes philanthropiques. Dayne Buddo, Président-Directeur général de la Alligator Head Foundation (Jamaïque) et biologiste marin, a parlé de l'important appui que les organisations non gouvernementales apportaient aux sciences océaniques et mis l'accent, en particulier, sur les sciences participatives et les projets visant à faire mieux connaître les océans. Carlos F. Gaymer, Directeur du Millennium Nucleus Centre of Ecology and Sustainable Management of Oceanic Islands de l'Université catholique du Nord (Chili), a exposé les avantages qu'il y avait à tenir compte des savoirs traditionnels dans les sciences océaniques en citant comme exemples les pratiques d'îles du Pacifique, dont l'île de Pâques. Sergey Belov, Coprésident du programme d'échange international des données et de l'information océanographiques à l'Institut panrusse de recherche sur l'information hydrométéorologique d'Obninsk (Fédération de Russie), a donné un aperçu de la coopération internationale en matière de gestion des données pratiquée sous les auspices de la Commission océanographique intergouvernementale, notamment de la stratégie de gestion des données et de l'information arrêtée par la Commission, du

programme Échange international des données et de l'information océanographiques, et du futur système de données et d'information de la Commission. Tarmo Soomere, Président de l'Académie estonienne des sciences, a présenté un exposé sur l'interface science-politique au niveau national, en particulier en Estonie, dans lequel il a souligné l'importance d'une forte participation des acteurs nationaux pour la prise de décisions dans les organisations interrégionales ou sous-continentales. Monika Stankiewicz, Secrétaire exécutive de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique, a présenté un exposé sur l'interface science-politique au niveau régional, en mettant l'accent sur la Commission et ses travaux relatifs au milieu marin de la Baltique. Juliette Babb-Riley, Coprésidente du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, a exposé les moyens de renforcer l'interface science-politique au niveau mondial, soulignant le rôle des évaluations scientifiques sectorielles et thématiques qui étaient actuellement menées et, en particulier, de l'évaluation intégrée qui était effectuée dans le cadre de ce mécanisme.

Discussions

47. Les débats qui ont suivi les exposés ont porté sur la coopération et la coordination internationales à mettre en place pour promouvoir les sciences océaniques, notamment en répondant aux besoins en matière de renforcement des capacités que cela supposait, notamment dans le cadre de la Décennie et d'autres initiatives conjointes. Il a également été question de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en tant que régime juridique applicable également aux sciences océaniques, de l'utilisation, de la normalisation et de la gestion des données, de la prise en compte des savoirs traditionnels dans les sciences océaniques, du rôle des organisations non gouvernementales et du renforcement de l'interface science-politique à tous les niveaux.

48. Une délégation a demandé si le renforcement des capacités devrait être axé sur le renforcement des capacités scientifiques ou s'il devrait y avoir un lien plus étroit avec les applications socioéconomiques de la science. En particulier, elle a demandé des éclaircissements quant à la démarche qui serait la plus utile en la matière. M. Kruger a répondu que les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Décennie devraient changer radicalement la manière dont les spécialistes des sciences naturelles, les spécialistes des sciences sociales et les hommes et femmes politiques communiquaient entre eux. M. Troisi a abondé dans ce sens, soulignant la nécessité d'un rapprochement entre les acteurs des différentes disciplines scientifiques et entre les spécialistes des océans et les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires et les spécialistes des sciences sociales. Il a également déclaré qu'il n'existait pas de solution toute faite en matière de renforcement des capacités, que les besoins étaient différents selon les régions, les États membres et les domaines concernés et qu'il fallait en tenir compte. M^{me} Amon a dit qu'en effet, il fallait éviter de généraliser, mais que les pays des Caraïbes avaient manifestement en commun un certain nombre de difficultés à résoudre, comme l'amélioration de la gouvernance, l'obtention de davantage de ressources financières et l'instauration d'une collaboration sur le plan régional.

49. Soulevant le problème de ce que l'on appelle parfois la « recherche parachute », c'est-à-dire les travaux menés dans le cadre de programmes financés par des ressources extérieures et à l'issue desquels les États côtiers concernés ne recevaient pas d'échantillons, de données ou de résultats, une délégation a signalé que depuis que son pays avait changé d'approche en ce qui concernait le financement, la participation des partenaires locaux s'était accrue. Elle a demandé quelle était l'expérience des expertes et des experts à cet égard. Plusieurs experts ont fait état

d'expériences positives en matière de coopération entre scientifiques et parties prenantes locales, notamment dans le cadre du projet d'approche écosystémique des pêches (AEP)-Nansen. M. Kruger a indiqué qu'il avait constaté une amélioration dans les types de partenariats établis entre les chercheurs et les parties prenantes locales dans le Pacifique, mais que l'on pouvait faire plus pour que les pays de la région puissent conserver les échantillons recueillis et que les scientifiques locaux soient associés à l'analyse de ces échantillons comme à la publication des résultats des recherches. M^{me} Amon a indiqué que, dans les Caraïbes, il fallait également que la situation s'améliore encore. M^{me} Boxaspen a souligné le rôle que les accords bilatéraux et les réglementations nationales pouvaient jouer à cet égard.

50. Une délégation a demandé si l'expérience des expertes et des experts ne portait que sur les zones relevant de la juridiction nationale ou si leurs connaissances pouvaient s'appliquer également aux zones situées au-delà de la juridiction nationale, et si le renforcement des capacités concernant ces dernières zones permettrait de renforcer les capacités concernant les premières. M. Troisi et M^{me} Amon ont confirmé que la même expérience et les mêmes connaissances pouvaient s'appliquer quelle que soit la juridiction dont relevaient les zones concernées, et que le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines concernant un type de zone pouvaient contribuer à l'amélioration des capacités de recherche et des connaissances des pays qui avaient juridiction sur les zones relevant de l'autre type. M. Kruger a indiqué que le principal problème, s'agissant du renforcement des capacités dans le Pacifique, était le manque d'experts et de temps pour former des scientifiques.

51. Une délégation a demandé un complément d'information sur l'approche systématique de la détermination des frontières maritimes dans le Pacifique. En réponse, M. Kruger a confirmé les progrès réalisés sur la question des frontières maritimes, mais insisté sur le fait que les travaux concernant le plateau continental au-delà de 200 milles marins dans le Pacifique avaient besoin d'un soutien accru sous la forme de partenariats. Une délégation s'est dite elle aussi d'avis que les pays devaient pouvoir compter sur des connaissances et compétences scientifiques et techniques suffisantes sur ces questions, ajoutant que la collaboration au niveau régional pouvait contribuer au renforcement des capacités nationales.

52. En ce qui concerne les préparatifs de la Décennie, une délégation a demandé aux expertes et aux experts ce qu'il en était de leur expérience en matière d'élaboration de modèles de renforcement des capacités qui soient adaptés à l'évolution des besoins et des demandes. M. Troisi a répondu que la stratégie à élaborer pour le renforcement des capacités et le transfert des techniques marines dans le cadre de la Décennie serait conçue pour durer, mais que le plan de concrétisation et un réexamen régulier seraient essentiels pour qu'elle produise les effets souhaités.

53. Ayant fait observer que, si le partage des données et la possibilité d'y accéder librement étaient essentiels, de nombreux pays n'avaient pas la capacité d'analyser ces données et de les traduire en informations et en connaissances, une délégation a demandé si l'un des objectifs de la Décennie pourrait être de rendre les logiciels, y compris les logiciels libres les plus courants, librement disponibles et accessibles pour l'exploration des données océaniques et la modélisation. M. Troisi a convenu qu'il fallait renforcer les capacités d'analyse des données afin que les responsables politiques puissent disposer d'éléments de décision. M. Troisi a indiqué avoir sollicité l'appui de partenaires pour aider la Commission océanographique intergouvernementale à intégrer la proposition dans les travaux à mener pendant la Décennie. M. Kruger a reconnu l'intérêt des outils de modélisation libres, mais souligné que ces outils devraient être axés sur les besoins et que leur utilité devait être évaluée à la lumière des situations locales. Par exemple, il a expliqué que les modèles établis pour les ondes de tempête ne pouvaient pas être utilisés aux fins des systèmes d'alerte rapide

concernant les inondations marines dans le Pacifique, car les inondations côtières, dans cette région, étaient en fait causées par la rupture des vagues sur les récifs.

54. Il a également été souligné que l'inclusion et le transfert de connaissances au sein de la communauté scientifique marine pouvaient être améliorés, notamment en faisant en sorte que la représentation des femmes et des hommes soit plus équilibrée et en favorisant la poursuite d'études. Une délégation a déclaré qu'il importait d'obtenir une plus grande participation des jeunes pendant la Décennie.

55. Une délégation a demandé s'il existait un conflit entre, d'une part, le besoin d'une plus grande quantité de nourriture tirée des océans lié à la croissance démographique et, d'autre part, la gestion durable des pêches. M^{me} Boxaspen a répondu qu'il fallait veiller à ce que ces ressources soient produites et récoltées de manière durable et sur la base d'une évaluation intégrée des écosystèmes. En ce qui concerne l'aquaculture, elle a ajouté que la nourriture ne pouvait pas être produite sans empreinte écologique, mais que cette empreinte devait être aussi limitée que possible.

56. Au sujet du cadre juridique, les délégations ont réaffirmé que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer encadrait également les activités relevant des sciences océaniques. M. Suga ayant indiqué que, dans certains cas, les dispositions de la Convention devaient être interprétées à la lumière des avancées technologiques et des exigences nouvelles, M^{me} Armas-Pfirter a appelé l'attention sur le fait qu'une telle interprétation ne devait pas aboutir au morcellement de la manière dont la Convention était appliquée et que la pratique et les décisions des divers organismes œuvrant dans le domaine des sciences océaniques devaient y être conformes. Elle a également souligné l'importance du respect des droits des États définis comme États côtiers dans la Convention. Elle a ajouté que les difficultés devaient être résolues par l'association du droit et de la science. À cet égard, une délégation a rappelé que l'Assemblée générale avait un rôle essentiel à jouer dans l'examen de l'évolution des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences océaniques.

57. En réponse à des questions sur la manière dont s'articuleraient le cadre juridique applicable aux sciences océaniques fourni par la Convention et un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, M^{me} Armas-Pfirter a indiqué que, même si elle ne pouvait répondre de façon définitive avant l'issue des négociations, il semblait que le texte de l'instrument qu'envisageaient les délégations serait conforme aux dispositions de la Convention, notamment en matière de sciences marines. Une délégation a insisté sur le fait que la Convention constituait le cadre juridique sur lequel reposaient les négociations relatives audit instrument et que ses dispositions sur la recherche scientifique marine servaient de base aux débats sur ce thème au sein de la conférence intergouvernementale.

58. Une délégation a déclaré que la coordination du Système mondial d'observation de l'océan au moyen des dispositifs et cadres juridiques existants était un bon exemple d'action à mener pendant la Décennie. Plusieurs délégations ont dit apprécier grandement que le Système comprenne désormais un plus large éventail d'observations, ce qu'elles jugeaient nécessaires pour que la gestion intégrée des océans permette de faire face à de nombreux facteurs de stress et effets cumulés.

59. En réponse à une question sur la manière dont les données de température recueillies par le Système et Argo pouvaient être utilisées pour expliquer, le cas échéant, les migrations de ressources biologiques marines dans l'océan Indien liées au réchauffement de cet océan, M. Suga a expliqué que, même si la température n'était pas le seul facteur à prendre en considération, la collecte et la compilation de données

multidisciplinaires complètes provenant de diverses sources pouvaient permettre de mieux comprendre le phénomène du point de vue scientifique et d'améliorer le processus décisionnel. Répondant à une question concernant l'utilisation, la normalisation et la gestion des données, il a souligné que l'importance de la gestion des données avait été prise en compte dès le début du projet Argo, afin que les données recueillies restent utiles sur une longue période. Grâce à cette approche, les données recueillies étaient accessibles et compatibles pour différents usages, organismes opérationnels et scientifiques. M. Suga a insisté sur l'importance de la coopération avec divers utilisateurs finaux et parties prenantes potentiels, notamment dans le cadre de manifestations telles que la conférence sur l'observation des océans OceanObs'19.

60. Une délégation a qualifié d'essentiels à la réalisation des objectifs fixés pour la Décennie les travaux que la Commission océanographique intergouvernementale menait en coopération avec d'autres entités et appelé l'attention sur un exemple de coopération internationale concernant l'Atlantique qui pouvait servir de modèle, notamment s'agissant du rapprochement à opérer entre les sciences océaniques et les sciences atmosphériques. M. Haugan a cité un exemple de coopération avec l'Organisation météorologique mondiale fondé sur des données d'observation océanique multidisciplinaires et régionales qui étaient utiles aux météorologues, même si, selon lui, ces données devraient être rattachées à des programmes d'ampleur mondiale.

61. En réponse à une question sur l'interaction de la future base de données de l'Autorité internationale des fonds marins avec les bases de données existantes, M. Lodge a expliqué que, même si les données dont disposait l'Autorité étaient spécialisées, elles pouvaient contribuer à une meilleure compréhension des océans et qu'il était donc essentiel de les relier à d'autres données. M. Lodge a signalé que l'Autorité et d'autres organismes étaient en pourparlers avancés sur ce point, citant en exemple le fait que la base de données était appelée à devenir un des nœuds du Système d'information biogéographique sur les océans. Une délégation a demandé si la base de données de l'Autorité serait générale ou si elle ne porterait que sur les ressources minérales. M. Lodge a répondu qu'elle rassemblerait les données recueillies dans le cadre de plus de 30 ans d'exploration des grands fonds marins et portant essentiellement sur les minéraux et les ressources minérales présents dans les grands fonds marins. Toutefois, il a également expliqué que si la base de données portait sur des ressources bien précises, elle comprenait également, en bien plus grande quantité, des données relatives à l'environnement recueillies conformément aux directives et recommandations de l'Autorité. Une autre délégation a fait valoir que cette base de données serait très utile pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Une délégation observatrice a demandé si, compte tenu du principe de précaution, on en savait suffisamment sur les effets de l'exploitation des ressources des grands fonds marins bien qu'il n'y ait pas eu d'impact sur l'environnement et de recherches ciblées préalables.

62. Répondant aux questions de savoir si la société OceanX était disposée à travailler avec des institutions du monde entier, si les données qu'elle recueillait étaient libres d'accès et si elle envisageait d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités, M. Dalio a expliqué qu'OceanX apportait généralement son concours aux projets d'exploration scientifique susceptibles d'intéresser les médias, afin de contribuer aux progrès de la science tout en la médiatisant. Il a précisé que les institutions scientifiques soutenues par OceanX étaient propriétaires des données qu'elles recueillaient, mais que ces données étaient généralement partagées avec les pays hôtes. Il a ajouté que son organisation avait aidé un certain nombre de pays en développement, notamment en soutenant financièrement des ONG locales et en

menant et en publiant des travaux de recherche sur les caractéristiques côtières et sous-marines de ces pays. Une délégation a déclaré que des projets pilotes directement transposables, par exemple des projets sur la conversion de l'énergie thermique des océans, le dessalement thermique à basse température et les techniques d'exploitation durable des pêches, telles que l'élevage en nasses et l'aquaculture côtière, pourraient intéresser le grand public et susciter un intérêt pour les sciences océaniques. Plusieurs délégations ont souligné que si l'on voulait atteindre les objectifs de la Décennie, il faudrait mobiliser des ressources d'origines plus diverses, notamment philanthropiques. M. Lodge a abondé dans ce sens et souligné l'importance de la coopération internationale, aucun État ne pouvant financer seul les travaux de recherche nécessaires.

63. En réponse à une question concernant les questions importantes sur lesquelles devraient porter les initiatives lancées dans le cadre de la Décennie, notamment la définition de ce que l'on entendait réellement par « durabilité » dans un contexte écologique, M. Dalio a fait remarquer qu'un aspect de la durabilité n'avait pas fait l'objet d'une attention suffisante – la durabilité financière –, malgré son importance cruciale pour la recherche. Il a ajouté que le soutien du public pouvait y contribuer grandement. M. Swarzenski a appelé l'attention sur le fait que l'on savait que les océans jouaient un rôle important dans le piégeage du dioxyde de carbone, mais que l'on ignorait toujours comment les changements qu'ils subissaient modifiaient leur capacité à cet égard. En particulier, il a souligné le rôle des microbes dans la colonne d'eau intermédiaire, aspect du cycle du carbone qui nécessitait davantage de recherches.

64. En réponse à une question sur les manières d'inscrire les sciences océaniques dans les programmes scolaires, M. Buddo a expliqué que son organisation mettait en œuvre des programmes d'études sur le terrain à l'intention d'élèves âgés de 15 et 16 ans, et que ces programmes étaient bien accueillis par les enseignants et financés en partie par les budgets des établissements consacrés aux activités extérieures. M. Gaymer a expliqué que le programme d'aires marines éducatives lancé aux îles Marquises, en Polynésie française, était un exemple réussi de préparation des générations futures à la gestion et à la conservation des océans par l'intégration des sciences océaniques dans les programmes scolaires officiels. Dans le cadre du programme en question, chaque île des Marquises disposait d'une zone gérée par des enfants âgés de 7 à 11 ans dans laquelle ceux-ci étudiaient la biologie, les mathématiques, les langues et d'autres matières sur le terrain plutôt que dans une classe. M. Gaymer a également indiqué que de telles aires avaient été créées dans de nombreux autres endroits, notamment à l'île de Pâques (Chili).

65. Une délégation a demandé si les programmes participatifs étaient viables et quelles étaient les difficultés rencontrées à cet égard. M. Buddo a répondu que ces programmes se heurtaient à des difficultés de financement car il fallait attendre plus longtemps avant que les effets sur l'environnement n'apparaissent, mais qu'ils permettaient d'associer toutes les parties prenantes à la conservation des océans, soit par des appels aux dons, soit par des projets tels que le projet Adopt-A-Coral, mené par son organisation. M. Gaymer a souligné que, lorsque des initiatives étaient couronnées de succès, il importait d'en communiquer les résultats dans le cadre de la collaboration internationale, notamment par la coopération entre États et les réseaux d'échange tels que Big Ocean.

66. En ce qui concerne la prise en compte des savoirs traditionnels dans les sciences océaniques, les délégations ont estimé que les connaissances traditionnelles sur les phénomènes naturels complétaient très utilement les connaissances acquises grâce à la recherche scientifique moderne, et que leur utilisation combinée pouvait être très synergique. M. Gaymer a souligné que les savoirs traditionnels étaient certes

importants, parce qu'ils supposaient une collecte d'informations auprès des populations locales, mais que les scientifiques devaient aussi apprendre à valider les informations ainsi collectées, à s'en servir aux fins des questions scientifiques posées et à ramener la science parmi ces populations, notamment en les incluant dans la planification des travaux de recherche et en publiant des articles dans le cadre de projets scientifiques participatifs. M. Soomere a déclaré que les savoirs traditionnels, qui avaient permis à la population de survivre pendant de nombreux siècles malgré des ressources limitées, avaient été largement sous-estimés jusqu'ici mais pouvaient être sources d'informations précieuses pour le développement, à l'avenir.

67. Les délégations ont estimé que l'interface science-politique devrait être un processus à double sens dans lequel les scientifiques et les décideurs pourraient s'écouter mutuellement et comprendre leurs besoins respectifs. Plusieurs d'entre elles ont fait valoir qu'il était indispensable que les responsables politiques appliquent le principe de précaution lorsque les connaissances scientifiques étaient incomplètes et se servent des évaluations de l'impact sur l'environnement pour déceler les lacunes dans l'état de ces connaissances.

68. En réponse à une question sur la pratique, en Estonie, consistant à former systématiquement les scientifiques à la communication avec les responsables politiques, M. Soomere a fourni de plus amples informations sur les exercices mis au point pour permettre aux scientifiques de développer leurs compétences en la matière, notamment un concours national destiné à encourager les jeunes scientifiques à présenter leurs travaux à un large public, y compris des décideurs, et des réunions rassemblant d'anciens responsables politiques et des scientifiques. M. Soomere a souligné à cet égard qu'il importait de veiller à ce que les résultats des travaux de recherche et les avis scientifiques ne soient pas déformés avant que les décisions ne soient prises.

Point 4 de l'ordre du jour Coopération et coordination interinstitutions

69. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique a fait deux déclarations en sa qualité de Coordonnateur d'ONU-Océans. Dans la première déclaration, il a informé les participants des activités qu'avait menées ONU-Océans depuis la dix-neuvième réunion du Processus consultatif, notamment celles qui avaient trait au thème central. Il a signalé qu'ONU-Océans comptait depuis lors deux nouveaux membres : le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

70. Le Coordonnateur a souligné l'importance de la contribution d'ONU-Océans par rapport au thème examiné par le Processus consultatif. Ainsi, le Coordonnateur a expliqué qu'à sa dix-neuvième réunion, accueillie par l'Organisation météorologique mondiale, à Genève, les 7 et 8 février 2019, ONU-Océans avait créé un groupe de contact chargé de faciliter les contributions et de donner les directives nécessaires pour la phase préparatoire de la Décennie. Concernant le mandat d'ONU-Océans relatif à l'application du Programme 2030, notamment la réalisation de l'objectif 14, le Coordonnateur a informé les participants des manifestations qui avaient été organisées en marge de grandes réunions intergouvernementales pour concrétiser l'engagement pris volontairement par ONU-Océans à la Conférence sur les océans tenue en 2017 de faire mieux connaître les cadres réglementaires et les principes directeurs applicables, ainsi que les activités entreprises par ses membres pour atteindre l'objectif en question. En outre, il a appelé l'attention sur l'inventaire des mandats et activités des membres d'ONU-Océans, qui pouvait être consulté sur le site

Web de celui-ci¹. Il a également mis en exergue le rôle joué par de nombreux membres d'ONU-Océans à la tête des groupes d'action pour l'océan créés pour stimuler la concrétisation des engagements pris volontairement à la Conférence sur l'océan tenue en 2017.

71. Le Coordonnateur a appelé l'attention sur le programme de travail biennal d'ONU-Océans pour la période 2019-2020, notamment sur les nouveaux points suivants : les contributions au cinquantième anniversaire du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, devant avoir lieu le 10 septembre 2019, le sommet de haut niveau sur l'action climatique devant se tenir le 23 septembre 2019, l'examen de haut niveau des Orientations de Samoa, prévu pour le 27 septembre 2019, et la Conférence sur les océans, devant se tenir du 2 au 6 juin 2020.

72. Les délégations ont remercié le Coordonnateur pour sa déclaration et salué le travail accompli par ONU-Océans et ses membres, auxquels ils ont exprimé leur soutien. Répondant à une question sur la coordination par ONU-Océans des activités pour la Décennie, le Coordonnateur a expliqué que ce mécanisme était en train de consulter la Commission océanographique intergouvernementale en vue de l'établissement de documents de base et de l'organisation de réunions ainsi que pour réfléchir avec elle aux autres activités qui pourraient être mises en place pendant la Décennie. Au sujet de la révision du mandat d'ONU-Océans, dont l'Assemblée générale avait reporté l'examen à sa soixante-treizième session, il a été question du document établi par celui-ci pour aider les États Membres dans cet examen, document dans lequel étaient exposées les réalisations d'ONU-Océans et les résultats que ce mécanisme pourrait obtenir s'il disposait des moyens et du soutien nécessaires, notamment sur le plan financier.

73. S'agissant de la deuxième déclaration, le Coordonnateur a fourni des informations sur les travaux menés par ONU-Océans pour définir une méthodologie concernant l'indicateur arrêté pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 14.C de l'objectif 14. Il a présenté le projet de méthodologie élaboré par le mécanisme et exposé dans un mémoire explicatif distribué aux délégations sur support papier et, le 11 juin 2019, par courrier électronique.

74. Le Coordonnateur a souligné qu'il était urgent de progresser dans l'élaboration de cette méthodologie, en 2019, afin de pouvoir demander au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de reclasser l'indicateur 14.C.1 de la catégorie III à la catégorie II. Au sujet du calendrier afférent à cette demande, la personne représentant la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a précisé que le Groupe d'experts devrait recevoir la documentation pertinente, notamment les résultats de la phase pilote, au moins un mois avant sa prochaine réunion, qui se tiendrait du 21 au 25 octobre 2019. Cette réunion serait la dernière occasion de demander un tel reclassement en 2019, avant l'examen complet de tous les indicateurs par la Commission de statistique en 2020.

75. Les délégations ont remercié ONU-Océans, en particulier la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, des efforts déployés pour faire avancer l'élaboration de la méthodologie relative à l'indicateur 14.C.1 et des consultations menées auprès des États à cet égard.

76. En ce qui concerne le fond du projet de méthodologie, plusieurs délégations ont proposé de le simplifier en le limitant à la ratification de la Convention sur le droit de la mer et de ses accords d'application, ou à l'adhésion à ces instruments, et à leur

¹ Voir www.unoceans.org.

application. En outre, il a été proposé que les États soient invités à faire rapport sur d'autres instruments relatifs aux océans qui, à leur avis, donnaient effet également aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention sur le thème de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources. Une délégation a déclaré que les informations relatives à l'indicateur 14.C.1 devraient être recueillies au moyen de plateformes nationales d'information plutôt que d'un questionnaire et s'est félicitée des efforts qui étaient faits pour relier le projet de méthodologie à de telles plateformes. Une autre délégation a appelé l'attention sur les problèmes de capacités, compte tenu de la multiplicité des organismes nationaux qui pouvaient disposer d'informations pertinentes et des canaux d'information existants, soulignant par ailleurs que recueillir les informations voulues au moyen d'un seul questionnaire pouvait poser des problèmes. Des propositions ont été faites au sujet du fond et du libellé des questions à poser dans le questionnaire qu'il était proposé d'inclure dans le projet de méthodologie.

77. À propos des prochaines étapes de l'élaboration de la méthodologie, plusieurs délégations ont demandé un délai pour pouvoir mener des consultations et réfléchir au projet de texte, tout en reconnaissant qu'il fallait avancer sans perdre de temps. À cet égard, il a été proposé que la Division des affaires maritimes et du droit de la mer distribue à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention un mémoire explicatif révisé tenant compte des avis exprimés, et leur demande de lui faire parvenir leurs observations dans un délai de quatre à six semaines, avant de lancer la phase pilote. Il a été demandé que le mémoire soit également distribué en français. On a également évoqué la possibilité que, en fonction des observations reçues et avant de lancer la phase pilote, de nouvelles discussions sur la méthodologie soient engagées en marge de la troisième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

78. La Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a confirmé que, avant toute phase pilote, un mémoire explicatif présentant de manière détaillée le projet révisé de méthodologie serait distribué pour observations à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, comme demandé par les délégations.

Point 5 de l'ordre du jour

Sélection des thèmes et des expertes et experts afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale

79. En application du paragraphe 352 de la résolution 73/124 de l'Assemblée générale, les Coprésidentes ont invité les délégations à donner leurs avis et à formuler des propositions en vue de l'élaboration d'une méthode transparente, objective et inclusive de sélection de thèmes et d'expertes et experts, afin de faciliter les consultations que tenait l'Assemblée générale au sujet de sa résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer.

80. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour

Questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses futurs travaux sur les océans et le droit de la mer

81. Les Coprésidentes ont appelé l'attention sur la liste des diverses questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs et invité les représentants à formuler des observations à ce sujet.

82. Les Coprésidentes ont également invité les représentants à présenter d'autres questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher.

83. Une délégation observatrice a suggéré que les incidences sur les mers de l'élévation de leur niveau du fait des changements climatiques soient examinées à la lumière des effets possibles de l'évolution de l'état de référence du milieu marin sur les activités maritimes et les régimes juridiques applicables.
